



DECISION DU MAIRE N°17/2024

OBJET : Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place de Gaulle – M.2024-10 – Groupement AXES INGENIERIE – Pascal FLEURIDAS

Le Maire de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

VU l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal N°2020-013 en date du 10 juillet 2020, portant attribution de délégations au Maire ;

CONSIDERANT la volonté de la municipalité d'aménager la place de Gaulle, place centrale du village avec un budget prévisionnel de 350 000 € TTC,

CONSIDERANT les différents avis recueillis des services de l'Etat (DDTM, DRAC) et du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement),

CONSIDERANT que le recours à un maître d'œuvre est nécessaire pour la bonne conception du projet, le montage du dossier de demande de subvention, puis pour sa réalisation,

DECIDE

ARTICLE 1 : Un marché de maîtrise d'oeuvre N°2024-10 est conclu avec le groupement de maîtrise d'œuvre composé d'AXES INGENIERIE, ingénieur infrastructure, et Pascal FLEURIDAS, Architecte paysagiste est conclu pour un montant de 26 500 € HT ;

ARTICLE 2 : Ce marché comprend les phases AVP, PRO, DCE, ACT, VISA et DET.

ARTICLE 3 : Les crédits seront prévus au budget principal 2024.

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

*Toute décision réglementaire ou individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télerecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr>
Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.*

Fait à Saint-Cézaire-sur-Siagne,
Le 6 juin 2024

Le Maire



Christian ZEDET

Certifié exécutoire compte-tenu de :

- La transmission en préfecture le : ----
- La publication ou de la notification le : 27 juin 2024